

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	11 septembre 2024
Numéro		Heure	8h44

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP		Lié à (obligatoire) : ad 24.141
Titre : Amendement à la motion de député-e-s interpartis, du 26 mars 2024, Révision du mode de gouvernance de l'école obligatoire		
Contenu : <i>Nouveau paragraphe à la suite du texte initial :</i> <u><i>Dans le même temps, le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité d'harmoniser les horaires scolaires dans le but d'éviter les débuts de cours trop matinaux.</i></u>		
Motivation (facultatif) : Selon plusieurs études, les horaires scolaires actuels nuiraient à la santé des adolescents ; un début des cours trop matinal est notamment pointé du doigt. Certains collèges du canton font déjà commencer les cours à 8h15 avec succès ; le canton devrait donc étudier l'opportunité de généraliser cette pratique. Les études montrent en effet qu'un début des cours plus tardif contribue à améliorer le sommeil, la concentration et la santé mentale des adolescents. En compensation, la pause de midi pourrait par exemple être raccourcie.		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Clarence Chollet		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Sarah Blum	Armin Kapetanovic	Manon Roux
Aurélie Gressot	Diane Skartsounis	Yves Pessina
Patrick Erard	Monique Erard	Daniel Sigg
Catherine Loetscher	Marc Fatton	Christine Ammann Tschopp
Marina Schneeberger	Olivier Beroud	Céline Barrelet
Stéphanie Skartsounis		